



NOTE D'INFORMATION

Référence	2020/74	Date	31/12/2020
Objet	Information vaccination COVID19		

À L'ATTENTION DES RÉSIDENTS ET DE LEURS PROCHES

Comme vous le savez sûrement, la vaccination contre la Covid-19 va débuter en France. Les premiers vaccins développés par la société Pfizer sont destinés, dans un premier temps, à nos résidents d'EHPAD/USLD et au personnel soignant à risque de développer une forme grave de Covid-19.

Les personnes âgées de 80 ans et plus, infectées par la covid-19 présentent un taux de mortalité entre 20 et 25%. La stratégie vaccinale contre la Covid-19 a pour but une diminution de la mortalité et des formes graves. La vaccination n'est pas obligatoire et résultera du libre choix de chaque résident.

Nous tenions à vous apporter quelques éléments d'information par le biais de ce courrier afin de pouvoir commencer votre réflexion au sujet de cette vaccination. Ces informations proviennent de l'Agence Européenne du Médicament et de la Haute Autorité de Santé qui sont des organismes de santé indépendants.

Voici quelques précisions sur le vaccin contre la Covid-19 développé par Pfizer :

- Le vaccin Pfizer a suivi, comme tout autre traitement ou vaccin, les différentes phases de développement clinique avant l'autorisation de mise sur le marché, aucune phase n'a été raccourcie. Le contexte pandémique a créé une situation d'urgence qui a déterminé une réactivité exceptionnelle pour mettre au point ces vaccins.
- L'efficacité du vaccin Pfizer est de 95% après injection des 2 doses.
- La surveillance des effets indésirables a été réalisée par un organisme indépendant, l'Agence Européenne du Médicament.
- Le vaccin présente peu d'effet indésirable grave. Les rares cas de réaction allergique grave (choc anaphylactique) ont été observés chez des sujets



EHPAD Jean Périquier

présentant des allergies graves, ces sujets sont donc exclus de la vaccination. Les effets indésirables fréquents consistent en un syndrome grippal (fièvre, courbatures, maux de tête, fatigue) et des réactions cutanées modérées au point d'injection.

La vaccination se déroulera après une consultation pré-vaccinale au cours de laquelle l'information sera délivrée au résident sur les bénéfices attendus de la vaccination et les risques éventuels. Cette consultation permettra également de rechercher les éventuelles contre-indications à la vaccination (allergies sévères notamment). Le consentement du résident sera recherché au cours de cette consultation. Une information claire, loyale et appropriée sera transmise afin de lui permettre de prendre une décision.

Si le résident présente des troubles cognitifs et n'est pas en capacité de donner un consentement éclairé, une discussion sera alors engagée avec ses proches.

Si le résident a déjà présenté une infection à la Covid-19, la vaccination lui sera proposée après un délai de 3 mois suite à l'apparition des symptômes.

Le vaccin constitue une des armes pour lutter contre la COVID tout comme le dépistage ainsi que les mesures barrières et l'ensemble doit être combiné. La vaccination n'est pas obligatoire mais il faut des taux de vaccination très élevés pour espérer un retour à la vie normale. Au-delà de 65 ans le bénéfice-risque est en faveur de la vaccination, il s'agit d'un enjeu individuel. La vaccination n'est cependant pas obligatoire et résultera du libre choix du résident (de ses proches en cas de trouble cognitif – du mandataire en cas de mesure de protection prévoyant une assistance à la personne).

Nous reviendrons vers vous dès le début d'année 2021 afin de pouvoir rediscuter de cette vaccination et répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous souhaitons malgré ce contexte pesant d'agréables fêtes de fin d'année,

Prenez soin de vous et de vos proches,

Le Directeur,

**Monsieur le Directeur de l'EHPAD
"Jean Périquier"**
174, Rue Jacques Bounin - 34000 MONTPELLIER
~~Tél : 04 67 42 78 86~~
Mail : contact@ehpad-peridier.fr
SIRET : 263 400 665 00018 - APE 8710A

Eric PONCE